

Le télétravail : Télé réalité du Covid vue par La Poste ??

■ A La Poste, anticiper la 2^{ème} vague relève de l'ordre de la science fiction, tout comme l'utilisation du télétravail comme moyen de protection des employés. ■ Avec ce 2^{ème} confinement, le développement commercial serait-il une protection complémentaire pour endiguer la propagation du Covid, telle la gousse d'ail pour exorciser le malin ?!

L'adaptation, façon la Poste, aux demandes du gouvernement...

Aujourd'hui sur injonction gouvernementale, le **télétravail** n'est plus une option mais une obligation dès que la fonction s'y prête, et les sanctions commencent à tomber. Notre Premier Ministre a pourtant largement répété que tous les secteurs dont les activités étaient éligibles au télétravail devaient y avoir recours. La Poste est elle donc au dessus des lois ? A croire que oui !

Lors du 1^{er} confinement, La Poste a maintes fois préconisé le télétravail. Pourtant, loin d'en avoir tiré un bilan que SUD avait demandé, **nos dirigeants ont choisi unilatéralement cette fois-ci de ne pas y avoir recours en priorité**, sauf exception : charité bien ordonnée commençant par soi-même, nos dirigeants y ont droit... et magnaniment les CSP, CECI, RCPro et à la marge certains RCpart.

Pour eux, c'est maxi 2 jours/semaine, le reste du temps c'est passage par la case bureau, 3 jours à minima.

Il faut dire, qu'à La Poste, il n'y a une **aucune anticipation de la 2^{ème} vague** : trop peu de PC professionnels sont, à ce jour, disponibles dans la DR 44/85.

Les Chargés de clientèle restent sur le terrain à 100%, les encadrants sont eux aussi en 1^{ère} ligne et sont donc également exclus du télétravail.

→ Pour y avoir accès, les collègues doivent être équipés d'un PC portable et d'un téléphone mobile professionnels, **et surtout être volontaires** ! Car le télétravail doit aussi pouvoir être fait dans de bonnes conditions et ne correspond pas à toutes et à tous.

→ Quand tous les items sont au vert, encore faut-il avoir **l'accord du manager. Oui, mais lequel ?** Votre DS, qui vous connaît ? Ou son N+1... ou le N+1 de son N+1 ??

Alors, autant dire que **l'autonomie laissée au secteur**, même pour ce type de décision, peut se résumer à nient, nada, walou ! Mais alors, où est la base du volontariat si, finalement, c'est la hiérarchie qui décide ?

Le refus local n'est assurément que le reflet de ce que les grands penseurs de La Poste décident !

En plus, nos dirigeants ont le culot de dire que le télétravail n'est techniquement pas possible en invoquant la protection des données clients qui circulent sur un réseau domestique, avec la peur du piratage. Certes... A croire que, chez nos concurrents ce monde là est possible, par exemple à la **Caisse d'Épargne (écureuil) où le télétravail est réalisé quasiment à 100% !**

Une autre possibilité existe pour éviter ce soi-disant piratage et protéger les COBAs qui utilisent les transports en commun : aller travailler dans un bureau proche du domicile, avec tous les accès et outils. En région parisienne, c'est possible...mais pas dans le 44/85 ??



Paradoxalement, dans le cas où un collègue est en suspicion et/ou à l'isolement, le matériel nécessaire (PC et téléphone pro) sort du chapeau du magicien et le télétravail devient tout d'un coup possible !! C'est la fameuse magie de la Poste où, dès que ça arrange les décideurs, tout devient possible d'un claquement de doigts...

Pourquoi ne pas passer tous les COBAs volontaires en télétravail, et leur permettre de ne revenir dans les bureaux qu'en cas de nécessité (impressions, envois des contrats...) ?

Quel déni du travail fournis par les COBAs depuis le début !

L'autonomie des COBAs est une chimère, en dépit des accords en vigueur, tout comme celles des DS... Le métier de COBA n'est-il pourtant pas basé sur l'autonomie ?

→ Car chaque conseiller-e est – en principe – maître de son agenda et s'organise comme il ou elle le souhaite : séance de VAR/RAD, formations, montage de dossiers d'immo...

Du coup, nouveau préalable: **la confiance**, et là, il y a encore pas mal de travail à faire sur ce point !

Pour La Poste, passer les COBA en télétravail est contre-productif puisque « **la VAD/RAD ne se concrétise pas par téléphone, mais en face à face** » !

→ Alors, pourquoi perpétuer une ineptie pareille si la VAD/RAD n'est pas productive? Autant enlever la VAR/RAD des contrats de perf' ! A moins que nos dirigeants aiment avoir leur COBA sous le coude pour pouvoir **contrôler** ce qu'ils font, quand ce n'est pas



seulement pour critiquer et mettre une **PRESSION DE DINGUE** sur les résultats !

Nombre de nos dirigeants s'engaillardissent, et ce nouveau confinement est pour eux une réelle opportunité commerciale pour rattraper les objectifs annuels, sous couvert de participer au fonctionnement de « *l'économie essentielle* »...

Opportunisme morbide ?? Du coup, tout s'enchaîne à vitesse grand V avec **les multiples challenges de tous poils maintenus et développés**.

Une vraie mille-feuille d'actions commerciales, indigeste, dont le leitmotiv est de profiter de la pandémie pour tout faire.

Mais, en ces temps incertains, la priorité d'une banque citoyenne ne serait elle pas de prioriser les CCP/Livrets A, l'accès au cash et de « rester en bonne santé », plutôt que de vendre des assurances décès comme Avisys ??

Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, SUD revendique :

- Tous les COBA volontaires doivent pouvoir bénéficier du télétravail.
- Les aidants, ou celles et ceux qui habitent une personne vulnérable, doivent être prioritairement équipés pour télétravailler.
- L'arrêt des challenges et autres journées *trucmuches*.
- Le gel des réorganisations et leurs lots de suppression de postes.



DU 7 AU 10 DÉCEMBRE 2020

CONTRE LE LIBÉRAVIRUS

FACE À LA CASSE DE LA POSTE
SE PROTÉGER ET
PROTÉGER LES AUTRES



En cas de dégradation de vos conditions de travail, s'informer sur les vraies raisons de l'évolution de La Poste, les économies à tout crin, les suppressions de postes etc.



Ne restez pas seul-e : parlez avec vos collègues, participez à des collectifs militants, faites grève.



Syndiquez-vous, lutez, défendez les acquis et conquérez de nouveaux droits.



VOTONS SUD

Ces gestes barrières sont indispensables pour endiguer la fièvre destructrice.



WWW.SUDPTT.ORG

**Avec SUD, toujours à vos cotés
pour défendre vos droits.
Ne vous résignez pas,...résistez !!**